



**Mercredi 20 août 2014**

## **Consigne sur les canettes : une mauvaise idée**

**Afin de s'attaquer au problème des déchets sauvages, le gouvernement wallon entend instaurer prochainement une consigne sur les canettes et les bouteilles. Le gouvernement flamand, de son côté, a commandé une étude d'impact afin de juger de l'utilité de prélever une telle consigne. Selon Comeos, la fédération du commerce et des services, FEVIA, la fédération de l'industrie alimentaire, la FIEB, l'association sectorielle de l'industrie belge des eaux et boissons rafraîchissantes et les Brasseurs Belges, les choses sont pourtant claires : une consigne sur les canettes ne permettrait en aucun cas de résoudre ce problème. En revanche, cette mesure entraînerait des coûts supplémentaires pour le consommateur et le commerçant, sans avoir la certitude pour autant qu'elle soit plus efficace que le système actuel de collecte des sacs bleus PMC de FostPlus.**

Comeos, FEVIA, la FIEB et les Brasseurs Belges sont pleinement conscients du problème que posent les déchets sauvages et ont fait part à plusieurs reprises de leur souhait de collaborer à la recherche d'une solution concertée avec les différentes autorités et les autres parties prenantes. Selon ces quatre organisations, la problématique des déchets sauvages ne pourra pas être résolue par l'instauration d'une consigne et il serait préférable d'opter pour la combinaison suivante : sensibilisation, risque plus élevé de se faire sanctionner et investissements dans les infrastructures.

### **Jusqu'à 310 millions d'euros d'investissement**

La mise en place d'un système de consigne sur les canettes coûterait au secteur privé entre 150 et 310 millions d'euros, un coût qui devrait être supporté en grande partie par les grandes chaînes de distribution, et ce pour des raisons de place. Par ailleurs, le mètre carré de surface commerciale est excessivement cher à l'heure actuelle et cette mesure priverait les commerçants de précieux mètres carrés qui devraient être réservés pour y disposer des appareils – très chers eux aussi – offrant un service inutile. De leur côté, les producteurs de boissons devront, eux aussi, investir dans le développement d'emballages spécifiques.

Autant d'investissements inutiles, car la Belgique dispose déjà d'un système de collecte en porte à porte performant, au moyen des sacs bleus PMC de FostPlus. Nous sommes les champions du monde du recyclage (jusqu'à 98% pour les canettes) et du tri des déchets. Le retrait de certains éléments – comme les canettes – risquerait de réduire à néant des années d'efforts.

L'argument selon lequel le ramassage des déchets sauvages coûte trop cher aux autorités tient la route. Seulement, les canettes et bouteilles ne représentent que 5 à 15 pour cent de ces déchets. Par conséquent, les efforts des autorités n'auront que peu d'impact à ce niveau.

### **Un handicap concurrentiel de plus**

Les quatre fédérations sont d'avis que les pollueurs doivent être les payeurs. De la même manière qu'il serait inacceptable de faire payer à l'ensemble des automobilistes une amende préventive parce que certains automobilistes roulent trop vite, il serait tout aussi inacceptable de punir ceux qui s'acharnent à trier leurs déchets depuis des années parce que certains se contentent de jeter

les leurs dans la nature. Des actions de sensibilisation, de meilleures infrastructures, un risque plus élevé de se faire sanctionner et des amendes plus sévères sont les seuls instruments susceptibles d'exercer un réel impact sur la quantité de déchets sauvages. Mais visiblement, les autorités préfèrent fuir leurs responsabilités et les déplacer sur le commerçant.

D'autre part, l'instauration d'une consigne contribuerait également à affaiblir encore davantage la position concurrentielle de nos entreprises. Il ressort en effet de diverses études qu'une telle mesure n'aurait un impact qu'à partir de 50 centimes par cannette – soit plus que le prix de certaines cannettes ! Or, même en instaurant une consigne de 10 centimes par cannette seulement, les autorités inciteraient le client à franchir la frontière, pour acheter des cannettes sans consigne en France, par exemple, et se rendre ensuite dans un supermarché belge afin d'encaisser la consigne.

Les consommateurs n'auront peut-être même pas besoin de traverser la frontière pour échapper à cette taxe supplémentaire si les gouvernements régionaux décident d'appliquer des tarifs différents. Sans compter que si des prix différents doivent effectivement être appliqués dans les trois régions, le secteur sera à nouveau confronté à des coûts supplémentaires.

Comeos, FEVIA, la FIEB et Brasseurs Belges appellent dès lors les gouvernements flamand et wallon à se concerter quant à la meilleure manière de s'attaquer ensemble au problème des déchets sauvages.

## **Contact**

Peter Vandenberghe  
Head Communication Comeos  
Tél: 02 788 05 10  
Gsm: 0495 599 399  
[peter.vandenberghe@comeos.be](mailto:peter.vandenberghe@comeos.be)

Nicholas Courant  
Communication manager Fevia  
Tél: 02 432 32 53  
Gsm: 0478 24 31 49  
[NC@FEVIA.be](mailto:NC@FEVIA.be)

FIEB  
David Marquenie  
Secrétaire général  
Tél: 02 550.17.63 - F: 02 550.17.54  
[david.marquenie@fieb-viwf.be](mailto:david.marquenie@fieb-viwf.be)

Brasseurs Belges  
Lambert De Wijngaert  
Secrétaire général  
Tél: 02 511.49.87

[www.belgianbrewers.be](http://www.belgianbrewers.be)

### **Comeos. For commerce and services.**

Comeos est le porte-parole du commerce et des services en Belgique. Nos membres sont actifs au sein de dix-huit secteurs et vendent leurs produits et services aux entreprises ou directement aux consommateurs. Ensemble, nos secteurs représentent 11,2 pour cent du PIB et occupent quelque 400 000 personnes, ce qui fait du commerce le plus grand employeur du secteur privé. Comeos fournit des services sur mesure à ses membres et souhaite, en tant que plateforme de réseautage, soutenir la dynamique du commerce.


### **Fevia**

#### **L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE EN CHIFFRES (2013)**

	<b>Belgique</b>	<b>Evolution 2012-2013</b>	<b>Part dans l'industrie</b>
Emploi	88.700	-0,7%	18,3%
Sites/Implantations	4.600	-2,7%	27,8%
Chiffre d'affaires	€ 48,2 milliards	1,5%	17,1%
Valeur ajoutée*	€ 6,8 milliards	1,7%	15,8%
Exportations	€ 22,1 milliards	2,2%	/
Importations	€ 19,1 milliards	2,3%	/
Investissements	€ 1,2 milliards	-10,2%	17,9%

\*chiffres 2012

*La FIEB est l'association sectorielle de l'Industrie belge des Eaux et Boissons rafraichissantes. Elle représente les entreprises qui mettent des boissons non-alcoolisées sur le marché belge, plus particulièrement tous types d'eau en bouteille (eau minérale naturelle, eau de source et eau de table), la large gamme des boissons rafraichissantes ainsi que les boissons énergisantes et sportives.*



for commerce and services